

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.

Convocation du 10 octobre 2022, affichée le 10 octobre 2022.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR (départ à 19h15), Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ, Michel SOUCHON.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Thierry CHARLES est élu secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

09 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20221017 08

Ecole maternelle, école élémentaire et collège de Génolhac

Projet sentier d'interprétation 2022 2023

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de financement du projet pédagogique soutenu par les enseignants des 3 établissements scolaires, maternelle, élémentaire et collège de Génolhac, portant sur la création d'un sentier d'interprétation, en coopération avec l'ESAT La Cézarenque de Concoules.

Le Maire propose d'accorder la somme de 50.00 € par enfant de Concoules participant à ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré :

- Approuve le projet et la proposition du Maire.
- Accorde la somme de 50.00 € par enfant de Concoules participant à ce projet.
- Autorise le Maire à intervenir à la signature de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 9

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

